

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le vingt huit novembre, à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, le vingt et un novembre deux mil seize s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-José FERCOQ.

Présents : Mmes, FERCOQ, VELLY, LE BOULCH, FALHER, ALLANOT
M. KING, LE NEÛN, ROLAND, EDY, DANION

Absents : Mr LE CAM, Mme VELLY

Procuration : Mme Jeannine VELLY a donné pouvoir à Mr Nicolas LE NEÛN
Mr Eric LE CAM a donné procuration à Mme Gisèle LE BOULCH

Secrétaire de séance : Mr Nicolas LE NEÛN

Date d'affichage :

ORDRE DU JOUR

- *Adaptation des statuts de la CCKB à la loi NOTRE : libellé des compétences*
- *Observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de la CCKB, exercice 2011 à 2016*
- *Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets*
- *Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable*
- *Tarifs communaux 2017*
- *Demande d'acquisition d'une parcelle de terrain rue Parc Ty Jacques afin d'y aménager un potager*
- *Désignation de 2 membres du comité consultatif communal habitat et cadre de vie*
- *Questions diverses*

PROJET DE DELIBERATIONS

INTERVENTION DE MR JEAN-MICHEL LE BOULANGER, VICE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE EN CHARGE DE LA CULTURE

Mr le BOULANGER explicite la politique régionale de soutien à la production cinématographique et au vidéo documentaire : secteur créateur d'emploi en Bretagne. L'association Ty Films est soutenue par la région et ce soutien est garanti au moins jusqu'au prochain renouvellement des instances politiques. La convention d'objectifs et de moyens signée avec l'association, le conseil régional et la commune de Mellionec permet de réaffirmer les engagements de chacune des parties et assure une sécurité supplémentaire quand à la pérennité des activités de l'association qui est déjà capable de créer ses propres recettes. Le rayonnement de l'association est aujourd'hui indéniablement régional voire national et l'objectif est d'atteindre un rayonnement Européen.

1-ADAPTATION DES STATUTS DE LA CCKB A LA LOI NOTRE : LIBELLE DES COMPETENCES

Mme Le Maire expose que la loi N°2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, a, notamment, modifié le libellé des compétences obligatoirement détenues par les communautés de communes ainsi que celles qu'elles peuvent exercer de manière optionnelle.

Parmi ces dernières, au nombre de 9, toute communauté de communes doit obligatoirement en retenir 3.

Les statuts des communautés de communes doivent, impérativement, être revus en fonction de ces éléments afin d'être opérationnels, dans leur nouvelle version, le 1er janvier 2017.

Mme Le Maire indique, qu'après discussion avec les services préfectoraux compétents, une réécriture des statuts de la CCKB a été effectuée dont les résultats ont été validés par le conseil communautaire du 10 novembre dernier.

Les modifications, par rapport à la version en cours, sont, essentiellement, formelles, à l'exception de celles relatives au développement économique où l'intégration des zones d'activités communales dans le champ de la compétence communautaire entrainera des conséquences pécuniaires, liées, en particulier, à l'évaluation de l'état des voiries et réseaux et aux dépenses induites par leur remise à niveau.

On notera, aussi, l'existence d'une compétence obligatoire liée aux aires d'accueil des gens du voyage dont l'effectivité est aujourd'hui nulle puisqu'aucune commune adhérente à la CCKB n'atteint le seuil de 5000 habitants qui impose l'existence de ce type d'équipement. Le déclenchement réel de la compétence ne pourrait, donc, qu'être consécutif à une volonté expresse d'une commune d'être dotée d'une aire d'accueil ou à l'atteinte du seuil de 5000 habitants par une future commune nouvelle.

Le Maire précise, enfin, que l'adoption de ces nouveaux statuts requerra le vote d'une majorité qualifiée de conseils municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité:

Décide d'accepter de doter la communauté de communes du Kreiz-Breizh des statuts figurant en annexe de la présente délibération, avec effet au 1er janvier 2017.

2- OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE LA CCKB : EXERCICE 2011 A 2015

Mme le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier accompagnant la notification finale du rapport d'observations définitives de 78 pages sur la gestion de la communauté de communes du Kreiz Breizh. Le rapport comprend en annexe la réponse du Président aux observations provisoires. Mme le Maire expose que les examens de gestion sont la plupart du temps réalisés à l'initiative de la chambre régionale des comptes dans le respect de son programme pluriannuel de vérification.

L'examen porte sur la régularité des actes de gestion (conformité au droit des actes de dépenses et recettes), sur l'efficacité des projets ou programmes (mais pas sur leur opportunité). Les observations formulées répondent à un triple objectif :

- apporter une information aux élus locaux qui peuvent ainsi prendre connaissance d'éventuels dysfonctionnements
- contribuer à l'amélioration de la gestion des organismes contrôlés
- participer à la démocratie locale en informant le citoyen sur l'emploi des deniers publics

Mme Le Maire invite Mr le Neün à présenter une synthèse du rapport afin d'ouvrir le débat.

Les observations provisoires relèvent un déficit concernant la gestion du centre aquatique du blavet, aggravé par les baisses de dotations (dépenses supérieures aux recettes). Les dépenses ont été supérieures aux prévisions concernant l'aménagement du site de l'étang neuf et la situation financière de l'abattoir intercommunal s'est dégradée malgré la gestion déléguée à une SCOP au 01/01/15.

Après prise en compte de la réponse du président aux observations provisoires, sur le fondement des observations définitives du rapport, la chambre formule les recommandations suivantes :

1- Mettre un terme au dispositif des fonds de concours venant en atténuation de la dotation de solidarité communautaire qui ne répondent pas aux conditions légales d'octroi de ce type de financements (§ 1.5.2.) ;

2- Faire figurer dans les documents budgétaires l'ensemble des annexes et états obligatoires en veillant à la fiabilité de leur contenu (§ 2.1.2.) ;

3- Procéder au rattachement des produits et des charges de l'exercice (§ 2.2.) ;

4- Renforcer le contrôle des factures établies par les artisans taxis au titre du transport rural à la demande (TRAD) (§ 7.3.2.2.) ;

5- Exercer de manière effective la mission obligatoire de contrôle de fonctionnement des installations d'assainissement collectif (§ 8.2.1.).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- prend acte de la présentation du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes Bretagne sur la gestion de la communauté de communes du Kreiz Breizh au cours des exercices 2011 et suivants référencé 2015-0042 du 25 novembre 2015.

3- RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Madame le Maire expose que lors de sa réunion du 23 juin 2016, le conseil communautaire a pris acte du contenu du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Elle rappelle que L'article L5211-39 du CGCT impose la communication de ce rapport en Conseil Municipal, et que le décret 2000-404 du 11 mai 2000 impose sa mise à disposition au public en Mairie.

Sur le plan technique : record dans le tonnage collecté en déchetterie (465Kg /habitants , la collecte sélective atteint 88Kg/hab, les ordures ménagères 200Kg/hab). Le départ de 3 communes vers Poher Communauté rend toute comparaison chiffrée difficile.

Sur le plan financier : Utilisation d'un nouvel outil de comptabilité analytique qui rend difficile les comparaisons et provoque une hausse « mécanique » des coûts de 3% (prise en compte des frais d'affranchissement, téléphone etc..).

Les recettes baissent sensiblement (-8%) du fait du départ de 3 communes (pertes de TEOM sur 1 500Hab) et de l'effondrement des cours mondiaux des produits de la collecte sélective.

Sur le plan qualitatif : augmentation continue de la masse globale de déchets (+3000T en 10 ans) qui empêche de descendre sous la barre des 200Kg/an/hab de déchets. Réflexion à mener sur la réduction des déchets à la source.

Les investissements : nouveau camion affecté à la collecte sélective, achat de 2 broyeurs à végétaux, lancement des travaux de modernisation et d'extension de la déchetterie de Rostrenen

Après avoir pris connaissance du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets, Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- PREND ACTE de la présentation de ce rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,
- APPROUVE ce rapport,
- GARANTIT que ce rapport sera tenu à la disposition de tout citoyen qui souhaite le consulter.

4-RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Mme le Maire expose que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le SDAEP 22 a rédigé un rapport avec l'aide des services du syndicat intercommunal des eaux de Saint-Maudez. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le nombre d'abonnés reste stable à 3 073 (légère baisse de 0.36%). La production locale d'eau a augmenté de 14.84% , les achats d'eau au SMKU ont progressé de 10.89% (achats d'eau en hausse du fait de la sécheresse et de l'assec du lac de Guerlédan qui a eu un impact sur une partie du réseau hydrographique). Les abonnés domestiques ont consommé en moyenne 110 L/hab/jour. Le rendement du réseau a diminué du fait de l'impact des fuites et du lavage des réservoirs (78.5% soit - 5.10%). Le prix du service observe une baisse de 0.59% due au renouvellement du contrat d'affermage (un abonné domestique consommant 120m3 a réglé une facture de 352.15€ en moyenne).

Après présentation du rapport, le Conseil Municipal à l'unanimité:

Adopte le rapport 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du Syndicat des eaux de Saint-Maudez. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

5- TARIFS COMMUNAUX 2017

Mme le Maire expose qu'il est possible de refaire le point sur l'ensemble des tarifs communaux pour l'année 2017 (hors cantine et garderie votés avant la rentrée scolaire)

Proposition de nouveaux tarifs pour 2017 :

– *faut t'il prêter les panneaux et les barrières de police contre caution ? OUI 100 E par panneau pour les particuliers*

– *la sono ne se prête pas seulement pour les associations pour 300E de caution.voir délib 11-04-16 voir conso elect l'année dernière*

– *forfait de 10E par manifestation pour le branchement près des bouteilles gaz -*

– *forfait pas possible pour les festival =relever avant le festival le montant*

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal décide de s'en tenir aux tarifs suivants:

Photocopies

- **PARTICULIERS**
- La copie A4 simple NB : 0.20 €
- La copie A4 recto-verso NB : 0.30 €
- La copie A3 simple NB: 0.40 €
- La copie A3 recto verso NB : 0.50 €

- La copie A4 simple COULEUR: 0.30€
- La copie A4 recto-verso COULEUR : 0.40€
- La copie A3 simple COULEUR : 0.50€
- La copie A3 recto verso COULEUR : 0.60€

- **ASSOCIATIONS**
- Tarif unique par copie : 0.20 €

- **TIRAGE EXTRAITS CADASTRAUX**
- 1 feuille A4 Noir et blanc : 0.20€
- 1 feuille A4 couleur : 0.20€

Fax :

- Envoi d'une feuille A4: 0.40 €

Cimetière :

- **CONCESSION : L'EMPLACEMENT**

Surface au sol	30 ans	50 ans
SIMPLE 2.50m ² (2.50m x1m)	90 €	150 €
DOUBLE 3.75 m ² (2.50m x 1.50m)	180 €	300 €
TRIPLE 5.50 m ² (2.50m x 2.20 m)	270 €	450 €

- **COLUMBARIUM : LA CASE**
 - 10 ans : 290 €
 - 20 ans : 450 €
 - 30 ans : 590 €
- **CAVURNE : L'EMPLACEMENT**
 - 30 ans : 60 €
 - 50 ans : 100 €
- **STELE DU SOUVENIR**

- Gratuit

Salle polyvalente :

- Caution : 300 €
- Forfait nettoyage (pénalité) : 80€
- 1 journée gratuite par an pour les associations ayant leur siège sur la commune
- 3 journées gratuites par an pour les manifestations organisées par l'association des parents d'élèves de l'école de Mellionnec
- Tarif hiver appliqué du 1^{er} novembre au 30 avril inclus
- Tarif été appliqué du 1^{er} mai au 31 octobre inclus.
- Tarif unique pour les Mellionnécois et les extérieurs à la commune
- La location de la cuisine comprend l'utilisation de la vaisselle, du four, du lave-vaisselle et des éviers de la cuisine

Salle polyvalente Particuliers

<u>TARIF ÉTÉ</u>	<u>SALLE SEULE</u>	<u>SALLE AVEC CUISINE</u>
½ journée <i>Réunion, collation, Goûter, vin d'honneur, café d'enterrement</i>	30 €	60 €
Journée <i>Repas, bal, fest noz, festival, manifestation, expo, réunion</i>	90 €	150 €

<u>TARIF HIVER</u>	<u>SALLE SEULE</u>	<u>SALLE AVEC CUISINE</u>
½ journée <i>Réunion, collation, Goûter, vin d'honneur, café d'enterrement</i>	40 €	70 €
Journée <i>Repas, bal, fest noz, festival, manifestation, expo, réunion</i>	105 €	165 €

Salle polyvalente associations - location ponctuelle

<u>TARIF ÉTÉ</u>	<u>SALLE SEULE</u>	<u>SALLE AVEC CUISINE</u>
½ journée <i>Repas, bal, fest noz, festival, manifestation, expo, réunion</i>	30 €	60 €
Journée <i>Repas, bal, fest noz, festival, manifestation, expo, réunion</i>	90 €	90 €

<u>TARIF HIVER</u>	<u>SALLE SEULE</u>	<u>SALLE AVEC CUISINE</u>
½ journée <i>Repas, bal, fest noz, festival, manifestation, expo, réunion</i>	40 €	70 €

Journée <i>Repas, bal, fest noz, festival, manifestation, expo, réunion</i>	110 €	110 €
--	-------	-------

Salle polyvalente associations - location hebdomadaire

TARIF HIVER	SALLE SEULE
15 € la séance <i>Réunions, activités...</i>	45 € par mois
TARIF ÉTÉ	SALLE SEULE
10 € la séance <i>Réunions, activités...</i>	30€ par mois

Salle polyvalente associations - location mensuelle

1 mois gratuit par an pour les associations de la commune

TARIF ETE	SALLE SEULE OU
PAR MOIS	AVEC CUISINE
½ journée par mois <i>Réunions, activités..</i>	15 €
1 Journée par mois <i>Réunions, activités, bals...</i>	25 €
TARIF HIVER	SALLE SEULE OU AVEC
PAR MOIS	CUISINE
½ journée par mois <i>Réunions, activités..</i>	25 €
1 Journée par mois <i>Réunions, activités, bals ...</i>	40 €

Salle polyvalente associations - location bimensuelle

1 mois d'été gratuit par an pour les associations de la commune

TARIF ÉTÉ	SALLE SEULE
10 € la séance <i>Réunions, activités...</i>	20 € Par mois
TARIF HIVER	SALLE SEULE
15 € la séance <i>Réunions, activités...</i>	30 € Par mois

Location de la maison des associations

Mise à disposition gratuitement aux associations de la commune.

Location de matériel

Caution de 50 €

<i>VAISSELLE</i>	
Verres à pied x 12	1,00 €
Verres x 12	1,00 €
Verres pastis x 12	1,00 €
Grandes tasses x 10	1,00 €
Petites tasses x 10	1,00 €
Assiettes creuses x 10	1,00 €
Assiettes plates x 10	1,00 €
Petites assiettes x 10	1,00 €
Plat ovale	0,50 €
Plat rond	0,50 €
Saladier verre	0,50 €
Grandes cuillères x 10	0,50 €
Petites cuillères x 10	0,50 €
Fourchettes x 10	0,50 €
Couteaux x 10	0,50 €
Norvégienne	1,00€
Louche	0,50 €
<i>MATERIEL DE CUISINE</i>	
Marmite	1,50 €
Plat four	1,50 €
Table 6 personnes	1,00 €
Table 8 personnes	1,50 €
Chaises beige x 10	2,00 €
Chaises marron x 10	2,00 €
AUTRES	
Sono portable	
Panneaux de signalisation	
Barrières de police	

Abonnement au bulletin communal

Pour envoi d'une copie par courrier postal : 10 € par an

Assainissement collectif

Redevance assainissement (y compris habitations situées hors zonage assainissement)

Forfait de 70 € au prorata du nombre de mois correspondant au bail, à l'acquisition du logement ou à la date de raccordement

+ 1 € par mètre cube d'eau consommé dans l'année précédente

+ Taux annuel notifié par l'agence de l'eau x la consommation d'eau en mètre cube pour l'année (part à reverser à l'agence de l'eau)

Taxe de raccordement et de non-raccordement

Habitations situées dans le zonage: 460 €

Habitations hors zonage assainissement : 1 500€

Bibliothèque municipale

Tarif d'adhésion annuel

Abonnement individuel : 3 €

Abonnement familial : 5 €

Ecole de Mellionec : gratuit

Pénalités pour livres et CD perdus ou détériorés

NB : la BCA facture les livres perdus à prix coûtant

Livre perdu: a prix coûtant

Livre détérioré ou pièce manquante: a prix coûtant

CD Perdu : à prix coûtant

CD détérioré ou pièce manquante : à prix coûtant

6- DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN RUE PARC TY JACQUES AFIN D'Y AMENAGER UN POTAGER

Mme Le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier du 16 novembre 2016 de Mr et Mme DUTRIEUX Geneviève sollicitant l'acquisition d'une portion de la parcelle WP137 située en contrebas de la rue parc Ty Jacques et au nord de la station de Croaz henchou. Mme le Maire rappelle que par délibération n°08-75 du 27 octobre 2008 il avait été décidé de fixer le prix du m² de terrain non viabilisé à 1.50 €. Mme le Maire rappelle également que par délibération n°11 du 11 avril 2011 il avait été décidé de céder une parcelle potagère de 300m² à une habitante du lotissement Parc Ty Jacques, et qu'il avait été anticipé la possibilité de céder 2 autres parcelles pour y aménager un potager.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité le Conseil municipal décide à l'unanimité :

D'autoriser Mme le Maire à engager les démarches nécessaires pour procéder à la cession d'une portion de la parcelle WP137 au prix de 1.50€ le mètre carré. Le bornage définitif de la parcelle devra permettre de fixer définitivement le prix de vente, qui sera soumis à l'avis du Conseil Municipal.

7- DESIGNATION DE 2 MEMBRES DU COMITE CONSULTATIF COMMUNAL HABITAT ET CADRE DE VIE

Mme le Maire expose que suite au décès de Mme Claude LE LOUARN et à la démission de Mme Fanny DESANTI il est souhaitable de revoir la composition du comité consultatif habitat et cadre de vie.

Mme le Maire rappelle la composition arrêtée par délibération n°10 du 2 octobre 2016 .

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal arrête la composition du comité consultatif communal habitat et cadre de vie comme suit :

Habitat et cadre de vie

Exemples d'interventions: projet de lotissement communal, nom des rues , aménagement du bourg, avis sur des projets d'aménagement fonciers ...

• **Membres élus:**

- Robin KING
- Julie LE FUR
- Eric LE CAM
- Gisèle LE BOULCH
- Marie-José FERCOQ

• **Membres non-élus :**

- Jocelyne HUART
- Nicole CARON
- Christian GORREC
- Daniel LIVEBARDON
- Louis LE MÉE
- Julie DURAND